

## BULLETIN D'INSCRIPTION

# SALON INTERNATIONAL DES BEAUX-ARTS à THIONVILLE du 15 au 17 SEPTEMBRE 2023

## CASINO MUNICIPAL – 43 rue de Paris

Document à retourner avant le 15 août 2023 à la présidente de l'association par courrier à :

**NADINE BOUIS – 29 Rue Kennedy – 57570 CATTENOM – FRANCE**

ou par e-mail à : beaux.arts.lorraine@hotmail.com

NOM / PSEUDO (majuscules) : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

Site Internet : \_\_\_\_\_

Adhérent à la Maison des Artistes ou AGESSA : OUI  NON  N° SIRET : \_\_\_\_\_

Membre de la Société académique Arts – Sciences – Lettres : OUI  NON

*Merci de joindre une carte de visite si possible pour vérifier la retranscription exacte de vos informations.*

TITRE DE L'ŒUVRE (en majuscules)	TECHNIQUE	DIMENSIONS	PRIX DE VENTE

**Important : Aucun frais si votre dossier n'est pas sélectionné.**

<b>Droits d'entrée pour chaque artiste</b>		<b>55 €</b>
<b>Droits d'accrochage PEINTURE, dessin, pastel, aquarelle, art numérique, photo, ...</b>		
→ pour 1 panneau d'exposition de Haut. 220 cm x largeur 120 cm sur 1 seule face :	<b>95 €</b>	
→ pour 2 panneaux d'exposition de Haut. 220 cm x largeur 120 cm sur 1 face chacun :	<b>180 €</b>	
<i>Dimensions autorisées pour les tableaux dans le salon – voir page 6</i>		
<b>Droits d'accrochage SCULPTURE : 2 œuvres maximum</b>		<b>95 €</b>
<i>Les exposants fourniront leurs socles blancs ou noirs – voir page 5</i>		
Option : Forfait de prise en charge et réexpédition des œuvres par La Poste en COLISSIMO.	<b>45 €</b>	
<i>Valable uniquement pour les tableaux – voir page 4</i>		
<b>TOTAL des droits d'entrée + droits Peinture ou droits Sculpture :</b>		

J'enverrai mes œuvres par La Poste ou par transporteur OUI  NON

Paiement par chèque à l'ordre de **Société des Beaux-Arts de Lorraine.**  
*L'encaissement de votre chèque vaut confirmation de la sélection. Aucun frais en cas de non sélection.*

Paiement par virement bancaire à effectuer dès confirmation du comité de sélection.  
**Les coordonnées bancaires du compte de l'association seront communiquées dans le mail de confirmation.**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, déclare accepter sans réserve le règlement du Salon International des Beaux-Arts de THIONVILLE 2023 et dégage l'association de toute responsabilité.

Date : \_\_\_\_\_

Signature :

# RÈGLEMENT

## SALON INTERNATIONAL DES BEAUX-ARTS à **THIONVILLE** CASINO MUNICIPAL

du vendredi 15 au dimanche 17 septembre 2023

### RÈGLEMENT GÉNÉRAL DU SALON 2023 :

Sont admis à participer tous les artistes de toutes nationalités dans les disciplines de peinture, aquarelle, pastel, encre, sculpture, gravure, dessin, art numérique, photographie et techniques mixtes. Droits d'entrée 55 € + droits d'accrochage 95 € ou 180 € selon le nombre de panneaux d'exposition.

Seules les œuvres originales seront acceptées, toute copie totale ou partielle sera refusée. Les inscriptions ne seront définitives qu'après agrément du Comité de sélection.

### SÉLECTION DES ŒUVRES :

Le nombre de places étant limité, nous invitons les candidats à envoyer leur dossier au plus tôt. Les photos des œuvres inscrites devront impérativement être transmises avec le dossier d'inscription. **Le comité de sélection se réserve le droit de ne sélectionner qu'une partie des œuvres inscrites, sa décision est sans appel.**

Les photos devront être de bonne qualité, en format JPG ou BMP et adressées :

- par mail : [beaux.arts.lorraine@hotmail.com](mailto:beaux.arts.lorraine@hotmail.com)  
(Possibilité d'utiliser un logiciel de transfert type « WeTransfer »).
- sur clé USB à adresser par courrier avec le bulletin d'inscription

Merci de préciser le titre exact de l'œuvre comme nom de vos fichiers.  
Aucune photo sur papier ne pourra être traitée.

### CONFIRMATION D'INSCRIPTION :

**IMPORTANT : L'encaissement de votre chèque vaut confirmation de la sélection.**

Il n'y a aucun frais en cas de non sélection. Si votre chèque n'est pas encaissé et sans réponse de notre part, dans ce cas votre demande de participation est considérée comme refusée.

### RÈGLEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION :

Les droits d'inscription peuvent être réglés :

- Soit par chèque bancaire qui sera encaissé dès la sélection de l'artiste.  
*Possibilité de payer en 2 fois, dans ce cas le 1<sup>er</sup> chèque sera encaissé dès la sélection de l'artiste et le 2<sup>ème</sup> chèque sera encaissé le 15 août 2023.*  
**Pour cette solution, les 2 chèques devront être joints au bulletin d'inscription.**
- Soit par virement bancaire à effectuer dès confirmation de la sélection de l'artiste sur le compte Crédit Mutuel de l'association. Les références du compte bancaire de l'association seront fournies dans le mail de confirmation.

A noter :

- **Aucun remboursement ne sera effectué après validation de la sélection du candidat par le Comité.**
- **Les chèques des candidats qui ne seront pas retenus leur seront retournés.**

## **JURY :**

Le Salon est destiné à encourager et promouvoir les artistes par l'attribution de nombreuses récompenses dans le but de valoriser leur travail artistique.

Le Jury sera composé de professionnels des arts, de la culture et de l'enseignement : critiques d'art, jurés de salons nationaux et internationaux, galeristes et artistes reconnus. La décision du Jury est sans appel.

Il est précisé que les membres de l'association ne font pas partie du Jury.

Plusieurs Prix et médailles, d'or, d'argent, de bronze et des mentions spéciales seront décernés en plus du Grand Prix du Salon.

Le nombre et le montant des récompenses pourront être adaptés en fonction des choix de nos partenaires.

Les membres du Jury, les Invités d'Honneur ainsi que le lauréat du Grand Prix de la précédente édition seront hors concours. Les prix et diplômes seront affichés le dimanche à 14H00.

Dans le cadre de la propriété artistique, les lauréats autorisent la Société des Beaux-Arts de Lorraine à reproduire gratuitement les œuvres primées en maintenant le nom de l'artiste par tous les moyens et sur tous les supports.

## **VENTE :**

Les artistes exposants qui souhaitent vendre leurs œuvres doivent être fiscalement déclarés en BNC (n° SIREN/SIRET) et identifiés au régime de sécurité sociale des artistes auteurs par la Maison des Artistes (n° MDA) ou AGESEA. S'ils sont primo-vendeurs, ils s'engagent en cas de vente à fournir une facture et à se déclarer.

En cas de vente : les chèques ou virements bancaires seront établis directement au nom de l'artiste qui devra produire factures et certificats d'authenticité. Les artistes sont invités à faire un don de 10 % du montant de leur œuvre à l'association.

## **ASSURANCE :**

La Société des Beaux-Arts de Lorraine est couverte au titre de la responsabilité civile organisateur. Il appartient à chaque artiste d'assurer ses propres œuvres et le matériel qu'il utilise. L'artiste peut s'il le juge nécessaire assurer ses œuvres par un contrat « clou à clou » auprès de la compagnie d'assurance de son choix.

Par l'acceptation du présent règlement, les artistes déclarent dégager la Société des Beaux-Arts de Lorraine de toute responsabilité, et ainsi renoncer à tout recours contre elle, en cas de vol, de perte, de détérioration, d'incendie ou tout autre accident à l'encontre de leurs œuvres qui pourraient survenir durant le temps de l'exposition, de son installation et lors de son décrochage.

L'exposant ou sa compagnie d'assurance ne pourront réclamer aucune indemnité à l'association.

Par ailleurs, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation totale ou partielle de l'exposition suite à un cas de force majeure ou tout autre motif : incendie, catastrophes naturelles, indisponibilité de la salle d'exposition, demande des gérants de la salle d'exposition ou des autorités, raisons sanitaires et toute autre possibilité imposant la fermeture de la salle, ...

### **DÉPÔT ET RETRAIT DES ŒUVRES :**

Les œuvres devront être retirées le dimanche 17 septembre 2023 entre 17H30 et 19H00. Les œuvres restant sur place le 17 septembre 2023 seront entreposées moyennant des frais de gardiennage de 5€/jour et par œuvre.

Le BON de retrait ci-joint devra impérativement être présenté à la sortie du Salon lors du décrochage.

### **EXPÉDITION DE VOS ŒUVRES :**

Vous avez la possibilité de nous expédier vos œuvres entre le 15 et 30 août 2023 par la Poste ou par transporteur. *Merci de le préciser sur votre bulletin d'inscription.*

Dans ce cas, vous pourrez envoyer vos œuvres à l'adresse de la présidente de l'association :

**Nadine BOUIS**  
**29 rue du Président Kennedy**  
**57570 CATTENOM - FRANCE**

### **RÉEXPÉDITION DE VOS ŒUVRES :**

Si vous souhaitez faire réexpédier vos œuvres après le Salon, vous devrez régler par avance le coût du forfait de prise en charge et réexpédition de 45 euros. Ce forfait comprend le remballage de l'œuvre dans son carton d'origine, l'acheminement du colis à La Poste et les frais d'expédition en COLISSIMO sans assurance. L'adresse de réexpédition des œuvres sera celle indiquée sur le bulletin d'inscription.

L'association ne pourra être tenue pour responsable en cas de retard dans les délais de livraison du COLISSIMO ou encore si le colis est endommagé lors du transport effectué par La Poste.

Nous vous demandons de prévoir pour la réexpédition de vos œuvres un emballage adapté et de bonne qualité qui puisse facilement être réutilisé et qui respecte les dimensions imposées par La Poste, à savoir :

1 seul colis compact contenant 1 à 2 tableaux à l'intérieur et pesant moins de 30 kg.

**Les dimensions maximales autorisées : Longueur + largeur + hauteur < à 200 cm.**

***Les colis dont le poids est supérieur à 30 kg et/ou ceux dont L + l + h > 200 cm sont refusés.***

Si l'artiste souhaite utiliser les services d'un transporteur autre que La Poste, il devra en informer au préalable les organisateurs pour fixer les dates de réception et de retour du colis.

Les œuvres devront être emballées correctement et solidement. Les tableaux devront disposer d'un système d'accrochage adapté et d'un crochet S.

### **DROIT A L'IMAGE :**

Les exposants acceptent l'utilisation et l'exploitation non commerciale des photographies de leurs œuvres présentées à des fins de communication.

Dans le cadre de la propriété artistique, les lauréats autorisent la Société des Beaux-Arts de Lorraine à reproduire gratuitement les œuvres primées en maintenant le nom de l'artiste par tous les moyens et sur tous les supports.

## **MISE EN PLACE – SECTION SCULPTURE :**

Les **SCULPTEURS** peuvent présenter 2 sculptures maximum. Les dimensions devront être précisées sur le bulletin d'inscription.

Ils auront à fournir impérativement des socles propres, blancs ou noirs et adaptés aux œuvres.

Choisir de préférence des socles ne dépassant pas 1 mètre de hauteur.

**Pour des raisons d'organisation, aucune place attribuée ne pourra être changée.**

## **IMPORTANT**

Merci d'indiquer sur le socle de l'œuvre :

**Nom, prénom, adresse, titre de l'œuvre.**

## **CONTACT :**

**Nadine BOUIS.**

**Présidente de l'association « Société des Beaux-Arts de Lorraine ».**

Portable : 06 86 93 96 38

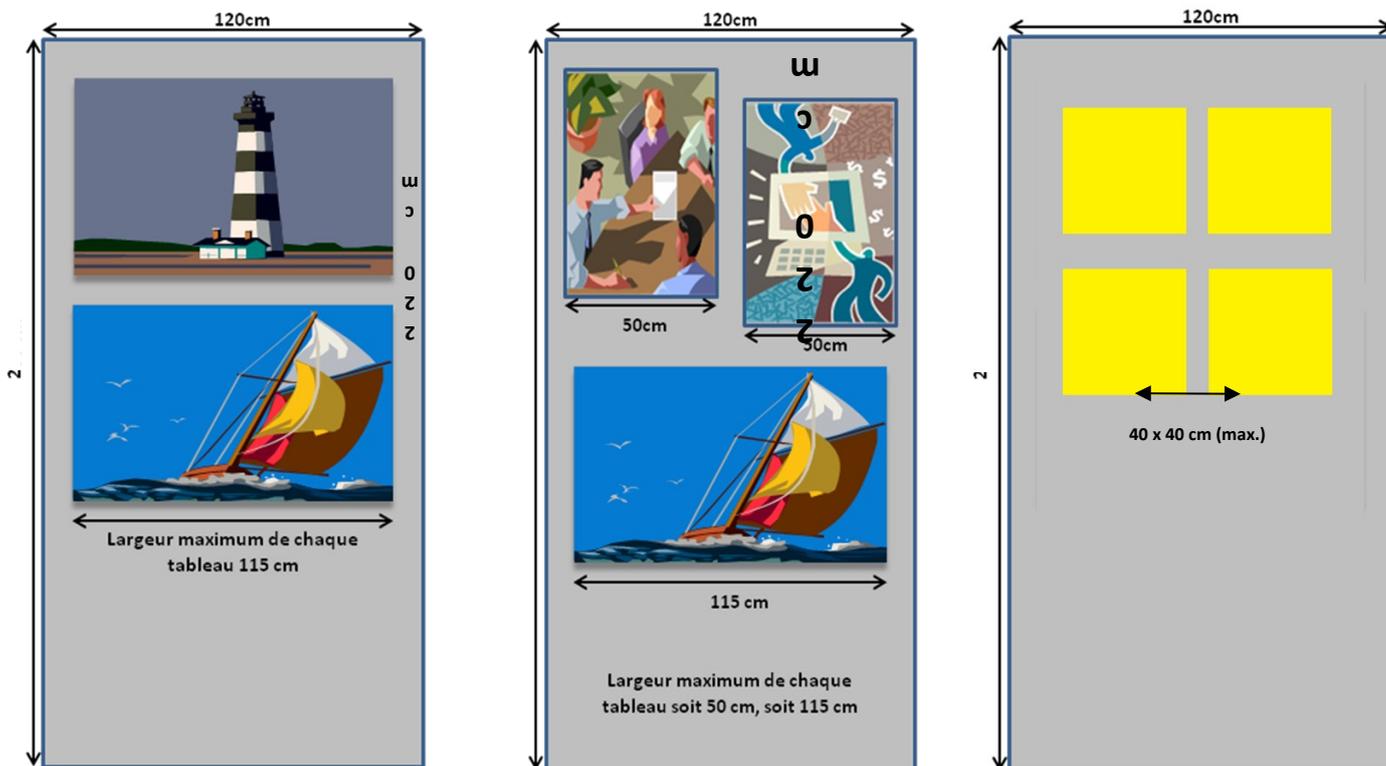
E-mail : [beaux.arts.lorraine@hotmail.com](mailto:beaux.arts.lorraine@hotmail.com)

Site internet : [www.beaux-arts-lorraine.com](http://www.beaux-arts-lorraine.com)

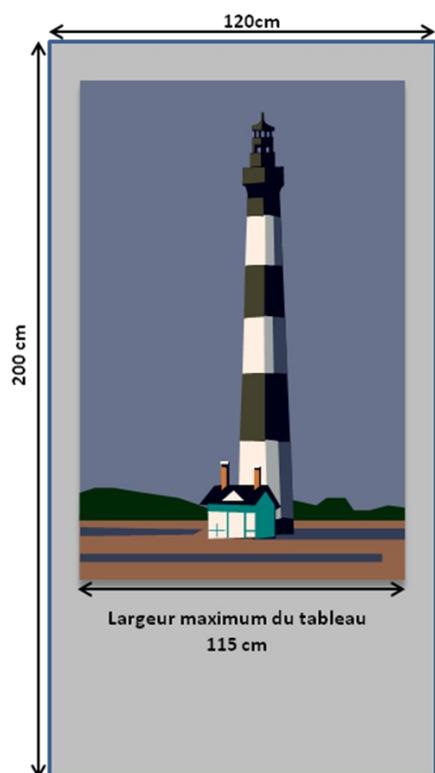
## ACCROCHAGE – Section Peinture, Dessin, Pastel, Aquarelle, Art numérique, Photo :

Merci de choisir un ensemble d'œuvres cohérent en privilégiant l'harmonie des couleurs.

### Exemple d'accrochage avec 2 ou 3 ou 4 œuvres :



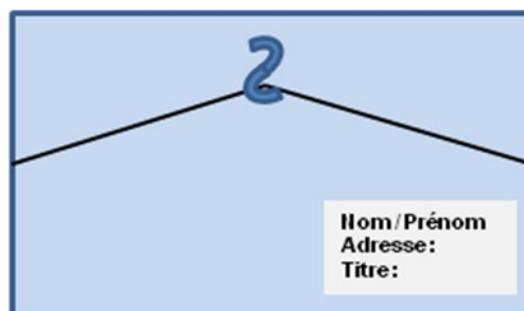
### Exemple d'accrochage avec 1 œuvre :



Si vous souhaitez encadrer vos tableaux alors préférez un encadrement sobre type caisse américaine, cache clou ou simple baguette pour préserver une bonne harmonie dans le Salon.

- **Prévoir obligatoirement un dispositif d'accrochage solide à l'arrière avec un crochet S.**
- **Indiquer au dos de l'œuvre : Nom, prénom et adresse ainsi que le titre de l'œuvre.**

### Exemple système de fixation



Pour des raisons d'organisation, aucune place attribuée ne pourra être changée.

## SALON INTERNATIONAL DES BEAUX-ARTS

# THIONVILLE 2023

## CASINO MUNICIPAL

du vendredi 15 au dimanche 17 septembre 2023

### DATES à RETENIR

<b>INSCRIPTIONS</b> <b>AVRIL à AOUT 2023</b>  <b>Rappel :</b> Le nombre de places est limité. Le Comité de sélection se réunit chaque mois pour la sélection des œuvres.	<b>Les inscriptions seront prises en compte uniquement si elles sont accompagnées du dossier complet comprenant :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le bulletin d'inscription signé mentionnant prénom, nom ou pseudo, titres des œuvres, technique, prix indicatif et dimensions.</li><li>- Le chèque correspondant.</li><li>- Aucun frais si votre dossier n'est pas sélectionné.</li><li>- Les photos des œuvres exposées avec prénom, nom, titre de l'œuvre, technique et dimensions sont à envoyer sur CD ou clé USB ou par mail à l'adresse : <a href="mailto:beaux.arts.lorraine@hotmail.com">beaux.arts.lorraine@hotmail.com</a></li></ul>
<b>DÉPÔT DES ŒUVRES</b> <b>Jedi 14 septembre 2023</b> <b>de 14H00 à 18H00</b>	<b>Au Casino Municipal</b> Cour des Capucins. 43 Rue de Paris - 57100 THIONVILLE Stationnement parking en sous-sol de la Cour des Capucins. Accès facile au Casino en passant par la galerie marchande. Voir plan d'accès sur le site de l'association : <a href="https://www.beaux-arts-lorraine.com/expositions/plan-et-access/">https://www.beaux-arts-lorraine.com/expositions/plan-et-access/</a>
<b>VERNISSAGE</b> <b>Samedi 16 septembre 2023</b>	Vin d'honneur de 18H00 à 19H00.
<b>REMISE DES PRIX</b>	Affichage le dimanche 17 septembre 2023 à 14H00.
<b>RETRAIT DES ŒUVRES</b>	Dimanche 17 septembre 2023 de 17H30 à 19H00. <b>Le « BON DE RETRAIT » devra être présenté à la sortie.</b>

### HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :

Vendredi 13 et samedi 14 octobre : de 10H00 à 18H00

Dimanche 15 octobre : de 10H00 à 17H30

### PRÉSENCE DES ARTISTES :

Cette exposition donne à chacun la possibilité de rencontrer son public et de créer un réseau. Il n'y a aucune obligation de participer physiquement sur place. Les artistes sont libres de participer ou se faire représenter s'ils le souhaitent. Les ventes éventuelles de vos œuvres peuvent être facilitées par le Comité d'organisation.

### BÉNÉVOLES POUR L'ACCROCHAGE ET DÉCROCHAGE :

Les bénévoles souhaitant participer à l'installation de l'exposition ou à son démontage sont priés de se faire connaître par e-mail : [beaux.arts.lorraine@hotmail.com](mailto:beaux.arts.lorraine@hotmail.com)

## SALON INTERNATIONAL DES BEAUX-ARTS

# THIONVILLE 2023

## CASINO MUNICIPAL

du vendredi 15 au dimanche 17 septembre 2023

### BON DE RETRAIT DES ŒUVRES

**A remettre impérativement à la sortie lors du décrochage**

NOM (en majuscules) : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_ PSEUDO : \_\_\_\_\_

TITRE DE L'ŒUVRE * (en majuscules)	TECHNIQUE	DIMENSIONS

Merci de dater et signer ce formulaire et le présenter à la sortie de la Salle.

Date du retrait : \_\_\_\_\_

Signature :